



FORUM **2023**

VOX POPULI

VENDREDI 13 JANVIER



Béatrice Petit
Journaliste



UN BUDGET VERS L'INVESTISSEMENT

La ministre des Finances et des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, Mme Adèle Gagnon Pelletier, a aujourd'hui présenté l'énoncé budgétaire, qui expose la vision et les grandes priorités du gouvernement pour l'économie de la province en 2023. L'énoncé fait le point sur les mesures législatives, les dépenses, ainsi que les entrées monétaires qui se dessinent dans l'avenir de l'ALQ.

L'idéologie du gouvernement s'articule autour d'une « vision libérale des finances du Québec » axée sur la mobilisation de l'intervention de l'État pour favoriser le développement économique et rendre l'économie « plus verte, plus efficace et plus libre, tout en assurant la justice et l'égalité sociale. » À l'échelle internationale, elle continue en soulignant le fait que le Québec est un « territoire attrayant pour les investisseurs internationaux ». Entre 2021 et 2022, Investissements Québec rapporte 4,6 milliards de dollars en investissements étrangers dans la province.

PORTRAIT DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER AU QUÉBEC DE 2021 À 2022

| | |
|---|--------------------------------|
| Secteur des technologies de l'information | Environ 2 milliards de dollars |
| Secteur du transport terrestre et aérospatial | 625,5 millions \$ |
| Secteur des sciences de la vie | 651 millions \$ |
| Industries manufacturières | 748,7 millions \$ |
| Secteur de l'agroalimentaire | Plus de 250 millions |

Source: (Investissement Québec)

La ministre a souligné quelques faiblesses quant à l'économie québécoise, notamment une « forte pénurie de main-d'œuvre, les coûts annuels de la fonction publique » ainsi que « le manque d'innovation qui rend la productivité de nos industries déficientes » et enfin une dépendance de « nos industries envers les subventions de l'État ». Du côté positif, la ministre a continué en affirmant que les forces de l'économie Québécoise sont : une rapidité d'intégration sur le marché de travail des immigrants, la puissance des entreprises de l'État, un taux de chômage faible et une stabilité reconnue par l'économie.

Madame Gagnon-Pelletier a aussi abordé les mesures prévues par le gouvernement pour remédier aux faiblesses de l'économie. À court terme, le gouvernement veut atteindre son but d'une énergie 100% verte d'ici 2030 en investissant dans l'électrification de la flotte automobile. De plus, la ministre a souligné deux objectifs de son gouvernement : l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que faire du Québec un « leader mondial au sein du marché de l'hydrogène. »

Il est important de noter qu'alors que la ministre fait appel aux années précédentes comme étant « houleuses », elle exprime que l'année 2022 a « été prolifique pour le gouvernement » et va même jusqu'à la définir comme étant « synonyme de surplus financier. »

Selon Mme la ministre des Finances, le gouvernement compte innover en matière de financement pour répondre aux ambitieux projets de leur parti. Pour ce faire, ils ont annoncé l'introduction d'une nouvelle taxe de 20% sur les boissons sucrées, qui devrait générer des revenus de 587 millions de dollars pour l'État. Ils utiliseront également 9.1 milliards de dollars tirés du Fonds des générations du Québec pour allouer des fonds à des secteurs-clés tels que la santé, l'éducation, l'électrification des transports et le désengorgement des tribunaux.

En outre, ils ont annoncé le doublement du budget initial de 450 millions de dollars du crédit d'impôt pour la solidarité, dédiant 900 millions pour les familles du Québec afin de les aider à faire face à l'inflation. Enfin, ils ont introduit une nouvelle mesure visant à taxer les entreprises pour leur consommation d'eau, ce qui rapporterait une somme estimée à 5.271 milliards de dollars. Cet argent sera investi dans les visées environnementales du parti.

Elle a clos son discours par un appel aux membres de l'Assemblée nationale, les encourageant à soutenir la vision de l'ALQ en adoptant le budget proposé.



Rosalie Corbeil
Cheffe de pupitre

ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE : LE POINT DE VUE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Le porte-parole en matière de Finances et d'Administration gouvernementale, Antoine Proulx, a déclaré en conférence de presse que son parti, l'Union des Nationalistes-Conservateurs du Québec (UNCQ), souhaite développer des politiques afin d'apporter une stabilité et une cohérence à l'économie québécoise. Il est alarmé des mesures présentées par la ministre des Finances, mentionnant sa réticence face à d'aussi grandes dépenses publiques, de même que face aux mesures proposées par rapport aux fonds d'épargne.

Il désire pour sa part établir des mesures ciblées plus précisément sur les problèmes que vivent la population. L'intention de l'UNCQ est donc de modifier et optimiser les mesures déjà existantes, de manière à augmenter leur productivité.

La gestion et l'optimisation des industries à cibler seront annoncées lors de son allocution aujourd'hui, aux alentours de 13h. Il a toutefois exposé clairement aux journalistes sa volonté ferme en ce qui concerne le secteur minier, qui est présentement dominé par des compagnies extérieures au Québec. L'UNCQ propose donc que les nouveaux sites miniers (ceux qui ont été précédemment suggérés par l'Action Libérale du Québec) soient exploités par des compagnies québécoises, ou, du moins, les divisions québécoises de grandes entreprises. Il s'agit parfois des seules qui détiennent les moyens nécessaires à la réalisation des contrats. Le porte-parole a mentionné l'exemple du cas de Glencore (entreprise d'extraction minière) en Abitibi. Il a de plus mentionné que les revenus générés par l'industrie minière du Québec reviennent directement au Fonds des générations. Ainsi, si les revenus publics en matière d'industrie minière augmentent, M. Proulx il juge ainsi pouvoir amoindrir l'effet des « grandes » dépenses prévues par l'ALQ.

Concernant les mesures anti-inflationnistes structurelles, le porte-parole critique le plan du gouvernement qui, selon lui, n'est composé que de dépenses, sans aucune mesure concrète. Il a mentionné d'ailleurs croire voir se dessiner à l'horizon une « Catherine-flation », faisant référence à une autre opposition parlementaire ayant rejeté la faute de l'inflation sur les décisions prises par un certain premier ministre. Il accuse surtout le gouvernement d'alimenter l'inflation par le biais chèques octroyés aux individus. En injectant de l'argent dans les poches des Québécois lorsque les prix augmentent, cela favorise la consommation, ce qui participe à l'inflation.

Il ne suffit pas de simplement mettre de l'argent dans les poches moins pleines, selon le porte-parole, il faudrait en enlever des remplies.

Il propose à cet effet d'utiliser la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui produit un rendement de 9,6% chaque année. En favorisant les dépôts dans cette caisse chez les plus riches, il juge que l'inflation diminuerait, puisque de l'argent serait retiré de la circulation. À des fins d'encouragement, le porte-parole souhaiterait également offrir des avantages à ceux qui investissent dans la caisse, de même qu'informer la population par rapport à l'importance de ces investissements. Il a aussi lancé l'idée de baisser les taux d'intérêt à 9 ou 10% afin d'encourager les investissements de la part d'une plus grande portion de Québécois.e.s. Il apporte tout de même la précision qu'étant donné que la CDPQ investit dans des entreprises québécoises (du moins, à 52,6% canadienne), ces investissements ne profitent pas qu'aux investisseurs, mais aussi à la population générale qui bénéficient des biens et services de ces compagnies. Il avoue en revanche comprendre que cette mesure pourrait sembler n'être qu'un autre moyen de mettre plus d'argent dans les poches des riches, nous assurant par contre du bien-fondé des intentions de l'opposition.

Le porte-parole en matière de Finances a assuré que son allocution présentera un « plan solide » pour parler des aînés, absents de l'énoncé budgétaire. Celui-ci concernera et inclura plusieurs ministères, dont celui de la Famille. M. Proulx admet reconnaître l'importance des aînés dans la société québécoise, puisque leurs allocations ne prennent pas en compte l'inflation. « C'est alarmant ! » exprime le porte-parole.





Sofia V. Forlini
Rédactrice en chef



UN RÉEL PLAN « VERT » L'INVESTISSEMENT

Si le gouvernement est le seul à s'être prononcé au sujet du budget en chambre aujourd'hui, il n'est pas le seul à avoir une opinion structurée sur le sujet. Ses déclarations ont d'ailleurs fait fortement réagir la seconde opposition, beaucoup plus à gauche fiscalement que ne l'est l'Action Libérale du Québec. Le porte-parole en matière des finances du Mouvement Socialiste du Québec, M. Tristan Gagné, est allé jusqu'à déclarer dans sa conférence de presse que l'« énoncé budgétaire [est] rempli d'incompréhensions ».

Cherchant à remédier à cette situation, il a débuté par présenter ses plus grandes préoccupations face à l'énoncé, celles en lien avec l'environnement. Il a émis des réticences face à la présence dans l'énoncé d'un plan pour l'hydrogène vert non chiffré, de même que par rapport à la volonté du gouvernement de développer l'industrie minière, alors qu'il dit désirer protéger la biodiversité. Selon le Mouvement Socialiste du Québec, ces deux éléments sont incompatibles. On ne peut selon eux tenter d'endiguer les changements climatiques tout en développant l'industrie minière.

Selon leur caucus, les mesures économiques nécessaires à la lutte contre les changements climatiques sont une subvention de la transition écoénergétique des entreprises en région. Cette mesure, de même que toutes celles visant à atteindre les objectifs du GIEC, seront financées par une augmentation des taxes sur les produits miniers et une augmentation de la taxe sur l'eau pour les entreprises polluantes.

M. Gagné a aussi présenté un plan pour aider les aînés et autres individus à revenus fixes. Selon la seconde opposition, il serait utile d'indexer le régime des rentes du Québec afin de s'assurer que les rentes augmentent en même temps que l'inflation. Il prévoit aussi proposer des subventions pour le loyer des personnes âgées, de même que le financement des clubs pour les personnes âgées, qui ont selon lui besoin de loisirs, qui coûtent parfois trop cher.

Le plan financier de la seconde opposition propose en réponse à l'inflation le plafonnement des loyers, des crédits d'impôts pour les paniers d'épicerie chez les familles (jusqu'à 1950\$), de même que plus de logements sociaux (un investissement de 3,2 milliards de dollars pour faire 25 000 logements sociaux). Ils prévoient aussi augmenter le salaire minimum à 18\$/heure. Selon le porte-parole des finances, cet élément, en combinaison avec les autres mesures, permettrait de diminuer les effets de l'inflation en permettant aux Québécois.e.s de souffler un peu, notamment en compensant pour la hausse des prix de l'alimentation. Ils ont aussi assuré que cette mesure n'augmenterait pas nécessairement les dépenses des Québécois.e.s, et que le surplus d'impôts que le gouvernement recevrait en conséquence servirait à subventionner les PME pour leur permettre de compenser les dépenses engendrées par la hausse du salaire minimum.

Finalement, ils ont prévu de couper les subventions au privé afin d'investir ces montants dans le système public.

Ils ont aussi prévu encore plus d'investissements dans le privé, qui seront financés par deux nouveaux paliers d'imposition, imposant les revenus de 175 000\$ à 245 000\$ à un taux de 27,75% et ceux de plus de 245 000\$ à 29%.

Ainsi, les Québécois.e.s se voient proposer deux plans très différents en matière de budget.

Il ne reste plus qu'à voir ce que les négociations donneront...



Charlie Trottier
Journaliste

TIOHTIAKE: UN VENT D'ESPOIR?

L'équipe journalistique a obtenu ce jeudi un communiqué du gouvernement mentionnant un nouveau projet collaboratif entre le ministère des services sociaux et le ministère des relations avec les premières nations et les inuits.

Le projet se nomme Tiohtiake, en hommage au nom de Montréal en langue autochtone. Le projet vise à créer des centres pour aider les trop nombreux sans-abris autochtones de Montréal à se sortir de la rue. Le ministre des Services sociaux, Benjamin Mercier, et sa collègue, la ministre des Relations avec les premières nations et les inuites, Fiorella Medina Scarone, ont participé à une entrevue afin d'approfondir le sujet.

Ce qui motive les deux ministères à travailler en équipe est la hausse du nombre d'itinérants issus des premiers peuples. En effet, 6,97% des autochtones (1 personne sur 15) se retrouvent à la rue dans un moment de leur vie, 45% d'entre eux faisant partie des communautés inuites.

Les priorités de ces centres seront l'hébergement, l'aide psychologique et la désintoxication de ceux qui le désirent. Benjamin Mercier rappelle que certains centres refusent les gens intoxiqués, mais confirme qu'il souhaite que les centres communautaires créés par l'initiative commune des deux ministères accueillent sans discrimination les gens ayant consommés des substances illicites. Les deux ministres ajoutent qu'il y aura de plus discrimination positive à l'interne pour la réinsertion sociale des autochtones sur le marché du travail. Toujours par rapport à la réinsertion, les centres comptent prioriser le contact des gens accueillis avec leur communauté d'origine. Ils prévoient pour ce faire consulter les communautés concernées et finalement créer un pont. Les deux ministres veulent par contre laisser le choix aux individus admis dans les centres communautaires de rétablir ou non le lien avec leur communauté d'origine. Fiorella Medina Scarone tient à mentionner tous les efforts qui seront déployé dans l'espoir d'en finir une bonne fois pour toute avec la discrimination systémique envers les premières-nations.





Rosalie Corbeil
Cheffe de pupitre



COUVERTURE SUR LE PROJET DE LOI N°1

La commission parlementaire portant sur le projet de loi n°1 : Loi sur le droit à la déconnexion, s'est déroulée dans le calme, le respect et la convivialité.

Les oppositions faisant face au gouvernement, débattent sur les 14 articles qui constituent ce projet de loi.

Les membres des deux oppositions ont proposé plusieurs amendements, tel que l'ajout de la spécification du terme « situation d'urgence » dans les échanges de communication constituant un motif d'urgence entre l'employé et son employeur (article 6, alinéa 1), à des fins légales. Il s'agit d'une protection pour l'employé en cas d'abus de la part de son employeur.

Les amendements adoptés dans le cadre de ce projet de loi ne changent toutefois pas le fond des articles. Ce ne sont que des précisions techniques. Les membres du gouvernement, parents de ce projet de loi, semblaient plutôt flexibles aux propositions des oppositions.

Débats et argumentations ont pris place, mais lors du vote d'adoption, plusieurs membres du corpus gouvernemental ont voté en faveur de l'amendement.

La collaboration et le respect des idées se font ressentir dans la salle. Cette commission parlementaire n'a pas dénaturé l'enjeu du projet de loi en question, soit d'encadrer de nouvelles mesures sur le droit à la déconnexion, afin d'assurer que les droits des employés ne soient jamais transgressés par l'employeur.

Au terme de cette commission parlementaire, les membres des oppositions ainsi que du gouvernement ont adopté un amendement sur les articles 10 et 11 qui déclarent que le gouvernement met entre les mains de la CNESST la responsabilité du jugement des rapports d'abus et de la gestion des amendes.



Lou Roy
Journaliste



DE NOUVELLES RÈGLES POUR LA POLICE

Comme verdict en ce qui concerne le projet de la loi No2 portant sur les droits et les libertés de la personne en contexte d'intervention policière, des caméras corporelles seraient entièrement mis à la disposition des services policiers du Québec. Ce qui implique que tout membre du corps de police doit porter la caméra corporelle durant ses interventions auprès des citoyens, et ce, à compter du 13 janvier 2023. Ayant un délai très court, le gouvernement décide de leur dédier une période d'adaptation, indéterminée pour le moment.

Une décision qui pourrait bénéficier aux minorités visibles en leur permettant d'être à l'abri des excès des corps de police en appliquant une modification au code de déontologie des policiers du Québec.

Deux formations de gestion émotionnelle ainsi qu'un test de la gestion du stress seront imposés à l'école nationale de la police du Québec. De plus, six séances avec un psychologue seront imposées chaque année à l'ensemble des membres du corps policiers.

Le débat a été plein de rebondissement. Il était difficile de ne pas rire en raison des difficultés des parlementaires à rester concentrés. En effet, un député a saigné du nez et une autre s'est crevé l'œil avec ses lunettes. Les parlementaires dans la séance en étaient plutôt déstabilisés.

Pour conclure, ce projet de loi adopté souhaite adapter le système de justice concernant les interventions policière, afin qu'elles soient plus justes et sécuritaires pour l'ensemble de la population. Prenez note que les enregistrements des caméras corporelles ne pourront être visionnées qu'en cas de plaintes déontologiques formulées à l'égard de toute personne soumise au code de déontologie des policiers du Québec. Le gouvernement prévoit faire d'ici cinq ans un survol sur l'efficacité de cette nouvelle loi.

« Ça servirait à rétablir la concurrence entre le corps policier et le public. installer une caméra fait en sorte que tout ce qui va être dit va être vérifié et donc à cause de ça on peut être certain que un policier qui se fait accuser a quelque chose pour le "backer" lui ou la victime. » — Max Fleurentin, Adjoint parlementaire au ministre de la justice.



Sofia V. Forlini
Rédactrice en chef



VOTEZ : DROIT OU DEVOIR ?

19 :00. Salle Louis-Joseph Papineau
Les députés entrent dans la chambre, s'installent. Ils sortent papiers et crayons, étalent des notes, murmurent entre eux en ne murmurant pas tant que ça. Ils feuilletent nerveusement l'épais document qui leur a été remis. Quels amendements auront été retenus? Lesquels devront-ils défendre?

La présidente appelle à l'ordre : les discussions vont commencer. La commission débute par une courte allocution du parrain du projet de loi, et dès le début, une chose semble certaine : cette commission se déroulera réellement sous le signe de la collaboration, si chère à Mme la Première Ministre. Dès sa première intervention, la porte-parole a montré qu'elle ne désirait pas simplement s'opposer au projet, alors que le parrain s'est en retour montré ouvert à de nouvelles propositions. La salle s'est transformée en lieu de discussion constructive plutôt qu'en champ de bataille. L'intention des parlementaires y transparaissait clairement : améliorer la représentativité des électrice.s afin de rendre notre démocratie meilleure. Les partis ont d'ailleurs à plusieurs reprises demandé à se consulter avant d'accepter ou refuser des amendements, témoignant de l'importance du respect de la ligne de leur parti dans le traitement d'un sujet aussi complexe.

Plusieurs amendements particulièrement intéressants ont été amenés. Mentionnons une suggestion d'ajouter un vote pour élire des représentants spécifiquement pour les communautés autochtones en chambre, une suggestion d'ajouter un seuil de 15% de votes reçus pour obtenir une représentation en chambre, des possibilités d'exemptions de vote en cas de raisons diverses (situation parentale, mobilité réduite, problème de santé, etc.), ainsi que plusieurs suggestions de modification des sanctions apposées à ceux n'exerçant pas leur droit de vote. Ces sanctions économiques sont désormais dépendantes du salaire des contrevenants à la loi, variant entre 50 et 1000 dollars ainsi qu'ajouter des frais et des heures de travaux communautaires aux récidivistes. Il a d'ailleurs été proposé que la somme des amendes soit déposée dans le Fond des Générations.

Or, il semble que l'apparente collaboration des conservateurs n'ait été que de la poudre lancée aux yeux du gouvernement et de la seconde opposition pour les rendre plus confiant. Rendus à l'étude de l'article 8, portant sur la proposition de rendre le jour d'élections férié, l'opposition s'est réveillée de cet apparent marasme, qui semble en effet n'avoir été qu'une manœuvre stratégique. Ils ont proposé un amendement laissant à la discrétion de l'employeur le choix de rendre le jour des élections férié ou non, n'imposant que d'octroyer aux employés quatre heures de congé. Pris de court, le gouvernement n'a pas réussi à s'entendre, ni à voter de manière concluante. Après trois tentatives inconcluantes, la présidente de la commission a dû faire passer l'amendement, sans que le gouvernement ne puisse en arriver à une conclusion.

Et à la toute fin de cette commission parlementaire, les parlementaires se sont entendus à propos d'une dernière mesure, particulièrement démocratique, s'inscrivant dans le souci de représentativité de la commission : la loi ne passera qu'à la suite d'un référendum sur cette question.

La suite de l'histoire de ce projet de réforme du mode de scrutin est donc entre les mains de la population.



Urielle Ahoua
Chroniqueuse



LES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES TANT ATTENDUES

QUAND DES PARTIS S'OPPOSENT...

Ce jeudi soir, les déclarations ministérielles tant attendues par les deux oppositions ont eu lieu. Les membres des deux oppositions ont d'ailleurs répliqué, ne pouvant se retenir de trouver des failles dans ces déclarations ministérielles. Les ministres qui se sont exprimées étaient la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et de la Condition féminine et finalement la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

J'aimerais féliciter toutes ces femmes qui se sont levées pour ces grands problèmes dans notre société. Toutefois, les deux oppositions ont remercié l'initiative du gouvernement d'ouvrir le débat sur ces différents projets mais ils ne se sont pas gênés de critiquer et de souligner des incohérences. Pour ma part, j'ai apprécié certaines prises de décision des partis. J'ai aussi ressenti de la frustration, cela dit, et de l'incompréhension pour d'autres décisions.

BONIFICATION DES ÉCOLES, UNE SOLUTION ?

Pour commencer, la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pris la parole en premier. Elle décrit comment les écoles de la province du Québec sont en piètre état. Elle continue par utiliser le terme de bonification des écoles pour expliquer que les écoles méritent de l'attention. Pour ce faire, elle prévoit rénover les bâtiments éducatifs à cause des moisissures, des ventilations adéquates et de structures. Elle prévoit aussi l'augmentation des installations sportives sur les campus scolaires. Selon elle, c'est important que les étudiants ressentent un sentiment d'appartenance dans les écoles. Elle conclut finalement par une collaboration avec le ministre des Ressources naturelles.

Chers lecteurs, j'espère ne pas être la seule à ne pas visualiser aucun rapport du ministère de l'éducation à collaborer avec le ministère des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles assure la gestion et soutient la mise en valeur des ressources forestières et minérales ainsi que du territoire du Québec. Je ne vois en aucun cas la contribution que ce ministère pourrait apporter au projet de la ministre de l'Éducation.

Parler uniquement de la construction d'écoles lorsqu'il est question de l'éducation est inacceptable ! Car nous construisons des écoles pour qui ? Si le taux d'abandon scolaire continue à augmenter, on n'aura même plus besoin d'écoles. Des aspects ont été oubliés. Par exemple, les étudiants passionnés de l'art de la scène ou du dessin. Le sport est-il la seule activité parascolaire importante pour les étudiants ?

PRENDRE DES GENS POUR DES COBAYES

Par la suite, c'est la ministre des Relations internationales, de la Francophonie et de la Condition féminine qui a pris la parole, en évoquant la promotion de l'accès aux produits hygiéniques et de contraception étant produits par des petites ou moyennes entreprises québécoises.

Elle compte établir un crédit d'impôt pour diminuer les coûts des productions pour ces entreprises. Selon elle, on devrait favoriser l'économie à l'intérieur du Québec plutôt qu'à l'étranger. Elle souligne que valoriser le Québec c'est de montrer qu'on peut produire nous-mêmes.

Madame la ministre propose alors de faire un partenariat avec des pays étrangers. C'est une chose de vouloir valoriser le Québec et de se contenter des ressources qu'on a, mais totalement une autre chose d'avoir recours à des partenariats quand on en a simplement besoin. Faudrait arrêter de prendre les gens pour des cobayes. Il faudrait donc savoir, restons-nous dans la mentalité de se suffire au Québec? Ou plutôt avoir recours à l'aide des pays étrangers? Quand un ministre se fait dédier des enjeux, ne doit-il pas parler également de celle-ci ? Car je n'ai aucunement vu un suivi sur la francophonie.

« COLLABORATION » AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Pour conclure, la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté le plan concernant son prêt d'électrification de la flotte des véhicules utilisés pour les cours de conduite. Elle a également parlé de son plan de faire une transition énergétique verte de 100% d'ici 2050. Selon moi, à moins qu'un miracle arrive, on est loin de cet objectif.

Ensuite la ministre enchaîne avec sa crainte des conséquences de l'utilisation des conséquences de l'énergie fossile. En terminant, la ministre a évoqué son objectif de collaboration avec les communautés autochtones occupant le territoire afin de « concilier prospérité et préservation ». A-t-on la même définition du mot collaboration ? Je vois deux explications différentes: la première où on avise les concernés, on travaille main dans la main et on fait des compromis. La deuxième explication de collaboration peut vouloir dire qu'on vous avise des intentions, mais qu'on agit avec ou sans votre consentement.

Certains autochtones peuvent voir l'envahissement du territoire comme une façon de développer les régions et remettre l'argent dans les municipalités. Par ailleurs, d'autres autochtones voient cela comme un gros manque de respect.

En toute transparence avec vous, je suis d'accord avec la deuxième perspective sur la situation. Pourquoi parler de collaboration des autochtones sans même demander leur accord de vouloir collaborer. C'est absurde ! Crier sur tous les toits que vous voulez favoriser la réconciliation ne vous rendra pas plus crédible.



Rui Ying Liu
Chroniqueuse

LE TEMPS EST À LA DIVERSITÉ!

Lors des dernières élections, j'ai constaté qu'au Québec, il n'y a aucun.e député.e élu.e originaire de l'Asie de l'Est, comme moi-même. J'ai continué à réfléchir, et j'ai réalisé qu'en fait, il n'y en a à peine dans d'autres sphères importantes, comme les médias. Les seuls noms qui me viennent en tête en ce moment, ce sont Kim Thuy et Caroline Quach. Deux noms seulement, ce n'est visiblement pas assez.

La représentativité est nécessaire dans toutes les étendues de la société, mais elle est davantage cruciale dans les médias et en politique, ces derniers regroupant la majorité du pouvoir du peuple.

MAIS POURQUOI EST-CE SI IMPORTANT ?

DANS LES MÉDIAS :

D'abord, les gens avec qui l'on partage une origine partagent avec nous un bagage culturel, une langue, des mœurs, des manières d'agir, de penser et de ressentir. Ces gens peuvent alors s'identifier les uns aux autres plus aisément et ils sont unis par leurs difficultés partagées. Une représentation médiatique équitable permet d'accroître la visibilité d'une communauté minoritaire et, si celle-ci est positive, elle peut contribuer à l'estime de soi des personnes appartenant à des groupes marginalisés, surtout les jeunes, en leur offrant une validation et un soutien. Les échanges interpersonnels et l'exposition qui découlent de la représentation médiatique peuvent également aider à réduire les stéréotypes des groupes sous-représentés.

EN POLITIQUE :

Une représentation en politique permet aux politicien.ne.s issus d'une minorité de porter la voix de leur communauté. Qui d'autre est mieux placé pour représenter les convictions d'une communauté qu'un membre de celle-ci? En effet, ces individus possèdent une compréhension inégalable des enjeux de leur communauté et ils peuvent également être des sources d'inspiration pour les plus jeunes, qui peuvent s'identifier et de s'imaginer comme appartenant au domaine.

« C'est bien d'avoir une représentation LGBTQ dans la politique en général, parce que ces personnes comprennent les enjeux sociaux des gens appartenant à cette communauté et elles peuvent mieux assister le gouvernement par rapport aux décisions prises. Par exemple, la loi interdisant la thérapie de conversion ici aurait dû et pu se faire bien plus tôt s'il y avait dans la Chambre plus de députés ayant une mentalité plus ouverte à ces enjeux. »

— Charlotte Trottier, participante LGBTQ+ du Forum étudiant

ET AU FORUM ÉTUDIANT 2023?

Selon le dernier recensement de Statistique Canada en 2021, au Québec, plus de 13% de la population appartiendrait à une minorité visible et environ 2,4%, à une communauté autochtone. Or, selon un sondage que j'ai mené auprès des participant.e.s pour lequel j'ai obtenu 60 réponses, au Forum, seulement 10% se disent appartenir à un groupe de minorité visible ou autochtone, ce qui indique une sous-représentation.

Comme le Forum est une simulation très enrichissante et éducative qui permet d'inspirer une nouvelle génération de journalistes et de député.e.s, une augmentation de la diversité des participant.e.s est indispensable dans le futur. Cela donnerait place à un Forum plus intéressant, qui permettrait un partage de perspectives enrichies et qui serait plus fidèle à la réalité de chacune et chacun.s.



Sofia V. Forlini
Rédactrice en chef

Je pourrais vous écrire un mot cliché sur à quel point j'ai aimé participer à cette simulation et à quel point vous êtes intelligents, stimulants et motivés, mais je n'ai aucune envie de tomber dans les préconvenus.

Je pourrais vous dire à quel point les journalistes sont des héros qui ont travaillé tellement plus fort que je ne l'avais espéré et

qui se sont constamment dépassés pour fournir du contenu pertinent, varié et recherché malgré la fatigue et la pénurie de main d'œuvre, mais tout le monde le sait déjà.

Donc je pense que je vais tout simplement faire de cet éditorial un éloge des coups de tête, de l'improvisation et de l'instinct.

La pression de performer est toujours tellement grande, il y a toujours une bonne raison de vouloir se dépasser, que la tendance est à la surpréparation. La tendance est au stress, aux tourments, aux milliers de feuilles éparpillées sur les tables de salle de presse, aux textes de discours appris par cœur qui tremblent dans les mains lors d'une allocution dans une simulation parlementaire.

Or, l'Humain semble avoir oublié quelque chose. Nous sommes tous dotés d'un instinct fort : il y a quelque chose en nous qui nous dicte des textes complets sur des déclarations budgétaires à 00:58, qui nous donne la réponse à une question posée en chambre, qui nous indique comment négocier un amendement qu'on n'avait jamais lu.

La perfectionniste en moi a réalisé cette semaine que la perfection est en fait dans les imperfections qui restent après avoir écrit sans se réviser, dans un mot changé dans un discours, dans une improvisation sortie de nulle part. L'apparence de contrôle total sur la situation n'est jamais qu'un vernis qui craquèle facilement et elle coûte trop cher à préserver.

Donc je signe ce texte moyen et entièrement improvisé, 45 minutes avant la date de tombée, insatisfaite mais en paix.

Lâchez vos papiers en chambre. Vous pouvez vous faire confiance. La quantité de choses que j'ai vues et entendues cette semaine me l'ont prouvé.

Bonne improvisation,

— La rédactrice en chef des oreilles indiscretes du Forum

LA CARICATURE DU JOUR



PAR CHARLIE TROTTIER

DE VRAIS PARLEMENTAIRES

Lecteurs et lectrices externes au forum, soyez sans crainte : la relève politique conserve nos caractéristiques préférées de nos politiciens.

En effet, ils sont tout aussi tâillonnés par rapport au décorum en chambre. Que ce soit d'attacher un bouton en se levant ou de saluer la présidence, ils sont attentifs aux détails et soulèvent avec motivation les manquements de chacun.

Ils vont même jusqu'à s'accuser de non-parlementarité langagière, remettant en question jusqu'à trois mots du même discours et l'utilisation du terme « chien ».

Cette intégrité se poursuit jusque dans les commissions parlementaires, où on a rappelé à l'ordre des députés trop relâchés, qui avaient eu l'audace d'enlever leur veston.

L'intégrité parlementaire sera ainsi bel et bien léguée à la future génération de parlementaires.

Alléluia!



Sofia V. Forlini
Rédactrice en chef



DE L'IMPORTANCE DE FAIRE DES NIAISERIES

00 :00

L'édition... n'avance pas vraiment.

La rédactrice en chef et la cheffe de pupitre, celles qui, évidemment, n'ont pas fini, n'en peuvent plus.

Elles sont bloquées.

Ayant eu vent de ce qu'on appelle les « chambres de festolement », elles prennent la seule décision logique.

Elles appellent quelqu'un qui est dans une des chambres et vont participer aux festivités.

Vingt minutes après, elles descendent, et écrivent leurs articles.

Était-ce la meilleure option?

Oui.

La plus responsable?

Non.

Mais on s'en fout, puisque, après tout, l'importance du sommeil n'est qu'un mythe inventé par nos parents et le festolement est essentiel à la rédaction de revues de discours sur l'énoncé budgétaire.

Donc, morale de l'histoire.

Allez donc festoyer, une fois de temps en temps.

